



Facture d'honoraires

Par MARIEAL

Bonjour,

J'ai appelé une avocate que je connaissais pour faire un point sur ma situation professionnelle.

A l'issu de l'entretien, je n'ai eu aucun conseil ni éclaircissement concernant ma situation, elle m'a demandé de lui envoyer des courriers de mon employeurs et tous documents utiles pour me faire un devis concernant ses honoraires.

Je n'ai pas donné suite du fait que je n'ai eu aucun conseil durant l'entretien ne me mettant pas en confiance vis à vis d'elle.

A ma grande surprise j'ai reçu une facture de 300 euros pour la consultation téléphonique.

Peut-on contester une facture d'avocat?

Pour moi une consultation devait donner lieu à un conseil, mais ce n'est pas le cas.

Comment faire?

Merci pour vos réponses;

Salutations

Par isernon

bonjour,

je suppose que vous connaissez l'adage " tout peine mérite salaire "

avez-vous envoyé les documents demandés par votre avocat ?

un des paramètres pris en compte pour le calcul des honoraires, c'est le temps passé sur votre affaire, et non la présence ou l'absence de conseils qui ne pouvaient être donnés qu'une fois les documents étudiés.

si vous ne payez pas les honoraires réclamés, l'avocat va sans doute vous relancer.

voir ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15018>

salutations